

Panorama des aides publiques au conseil, au diagnostic, à l'emploi et à la formation

Aides directes à l'entreprise: conseil et diagnostic

AIDES	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	MODALITÉS DE L'AIDE	FINANCEUR
CONSEIL EN RH ET AIDE À LA GPEC	Accompagnement personnalisé aux TPE-PME pour répondre à leurs besoins en matière de gestion RH.	PME-PMI Entreprise < 300 salariés (projet individuel ou projet interentreprises). Entreprise > 300 salariés (projet interentreprises).	Projet individuel: 15000 euros sans excéder 50 % du coût du projet. Projet interentreprises: 12500 euros par entreprise sans excéder 50 % du coût du consultant.	Directe (unité territoriale).
AIDE AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	Aide financière pour faire procéder à une étude sur: - la situation en matière d'égalité professionnelle; - les mesures, notamment les mesures de formation, susceptibles d'être prises pour rétablir l'égalité hommes-femmes.	Entreprise < 300 salariés.	Maximum: 70 % des frais d'intervention du consultant chargé de l'étude. Plafond: 10700 euros.	Directe (unité territoriale).

Aides directes à l'entreprise: emploi-formation

AIDES	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	MODALITÉS DE L'AIDE	FINANCEUR
AIDES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DE TYPE PARTICULIER	Aide financière directe et/ou exonérations de charges sociales incitant les employeurs à embaucher des publics cibles.	Variable selon le contrat de travail.	Variable selon le contrat de travail.	Différent selon le contrat de travail: Directe (unité territoriale), Pôle emploi, Région, opérateurs de compétences...
CONVENTION AME-ENTREPRISE	Aide à la formation ayant pour vocation première: le maintien dans l'emploi au sein des entreprises ou groupements d'employeurs et la prévention des licenciements pour motif économique.	Publics fragilisés dans leur emploi. Priorité PME < 250 salariés.	Le taux d'intensité des aides varie selon trois critères: - le type de formation: spécifique ou général; - la taille de l'entreprise; - le public concerné: majoration pour les travailleurs défavorisés ou handicapés.	Directe (unité territoriale).
CONTRAT POUR LA MIXITÉ DES EMPLOIS ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	Aide au financement d'un plan d'actions exemplaires en faveur de l'égalité professionnelle ou de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois.	Toute entreprise.	Maximum. 50 % du coût d'investissement en matériel. 50 % des autres coûts afférents à la réalisation du plan, 30 % des dépenses de rémunération exposées par l'employeur.	Délégation régionale aux droits des femmes. Directe (unité territoriale).